

Présents :

Patrick ANCEAUX, Bernard ANDRE, Anne-Marie ARPIN, Marie-Hélène CHABERT, Gisèle GAIDE, Simone GAIDET, Bernard GSELL, Armelle LEROY CAMPLAN, Roger MACHET, Alain MACHET, Michel MAHIEU, Philippe MALNOURY, Guy MATTIS, Alain POULEAU, Mme TERMANIAN, Claude SCHILLING, Robert TALBOT, Bruno TOLON, Pierre VINCENT, Jean-Bernard DINET (Président du CLD du Bassin d'Albertville), Jean-François GIRARD (Vice-Président du CLD du Bassin d'Albertville), Joseph MOUGEL, Marie-Paule NULLANS (La Cote d'Aime), Catherine PERINET (association Eco Voiturage en Haute-Tarentaise), Damien PERRY (Maire de Bourg-Saint-Maurice), Valérie ROUSSE (Bourg-St-Maurice), Dominique JANNOT (CBE)

Excusés : Eric Barbarin, Philippe Bargeot, Joseph Bonnefoy, Muriel Bouvier-Théate, Jean-Pascal Chabert, Bernard Chapuis, Jean-Marie Choffel, Marie-Hélène Coste, Chantal Empereur, André Fourmaintraux, Agnès Girard, Grégory Klersch, Gilles Nantet, Philippe Poncet, Jean-François Quest, Olivier Zaragoza (Maire de Tignes)

Alain Machet, Président du Conseil local de développement, ouvre la séance plénière du Conseil local de développement à 18h. Il accueille les membres et participants occasionnels et les deux représentants du CLD du Bassin d'Albertville, Jean-Bernard Dinet, Président et Jean-François Girard, Vice-Président. Le Maire de Bourg-Saint-Maurice, Damien Perry, s'est également joint à la rencontre. Le compte-rendu de la réunion précédente et le projet de convention annuelle liant le Conseil local de développement, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise et le Comité de bassin d'emploi (en tant que *structure porteuse* du CLD) préalablement envoyés aux membres, sont adoptés sans remarque particulière.

Débat sur les déplacements et les transports en Tarentaise-Vanoise

Alain Machet rappelle l'organisation du Forum du 13 octobre à Albertville organisé par le CLD du Bassin d'Albertville. Le CLD du Pays Tarentaise-Vanoise était associé à cette manifestation. *Les Actes du Forum « Mobilité en montagne : des innovations nécessaires » sont présentés et distribués aux participants (disponibles au CBE).*

L'objet de la réunion est de formaliser des propositions à l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, sur la base des différents enjeux environnementaux, sociaux et économiques du transport dans la vallée, tant du point de vue du déplacement des habitants que des touristes.

Alain Machet rappelle qu'une étude est inscrite dans le Contrat de développement Rhône-Alpes. Le CLD est à l'initiative de cette proposition ; il s'agit désormais de formaliser « un cahier des charges ». *Différents documents ont été envoyés aux membres du CLD afin de préparer cette réunion (disponibles au CBE).*

Alain Machet commente en particulier le « bilan carbone » réalisé par la commune de Saint-Martin Belleville. L'impact très important du transport sur la pollution globale est relevé.

Roger Machet indique qu'il participe à une commission de travail nationale sur le thème des transports touristiques et de l'accès aux stations, pilotée par le Ministère de l'environnement. La commission a notamment pointé **l'insuffisance de l'offre ferroviaire** (compétence SNCF), jugée comme étant le

moyen de transport le « plus efficace ». **Le réseau est également insuffisant** (compétence Réseau Ferré de France), même entre Lyon et Chambéry.

Roger Machet juge que la priorité est de **coordonner les réflexions et les décisions** dans un domaine où les acteurs et les autorités compétentes sont nombreux, les voix multiples et les actions parfois discordantes. Les collectivités locales, le Département, la Région, le CLD, son association d'hôteliers... doivent conduire en Savoie une réflexion approfondie.

Roger Machet regrette particulièrement la suppression des trains de nuit, qui constituent un produit intéressant pour les touristes, les TGV hebdomadaires étant insuffisants. L'accès à la Haute-Tarentaise doit être repensé globalement.

La SNCF donne souvent comme argument que la demande est insuffisante mais cette dernière peine à se manifester, l'offre de prestations tendant à se restreindre.

Voir aussi les remarques complémentaires écrites de Roger Machet en annexe de ce compte-rendu.

Plusieurs participants signalent les temps de parcours beaucoup trop longs entre Lyon et la Tarentaise, avec un changement de quai préjudiciable à Chambéry et un demi-tour *historique* et pénalisant à Albertville. Guy Mattis regrette vivement l'absence de TGV direct en saison venant de Paris.

L'absence de bus en direction des stations de Haute-Tarentaise à l'arrivée du dernier train de Paris en soirée, est également relevée.

Les actions conduites pendant les Jeux Olympiques de 1992 ont montré cependant qu'il était possible d'agir significativement en matière de transports collectifs en direction des stations. Considérant que **le transport est aussi un enjeu économique** pour la Savoie, Bruno Tolon suggère qu'une structure collective des acteurs touristiques puisse discuter avec la SNCF, en imaginant l'organisation des transports à l'échéance de 20 ans.

Roger Machet confirme que **le transport devient une composante très importante du produit touristique**, étant donné son coût en constante augmentation et la durée des séjours qui diminue. Les temps de parcours importants entre Genève et Val d'Isère, par exemple, deviennent un handicap majeur dans un contexte de concurrence touristique mondiale.

Engager **des travaux importants sur le réseau ferroviaire**, au regard de l'enjeu économique et environnemental du tourisme en Savoie peut être une priorité à long-terme.

Roger Machet donne comme exemple la mise sous tunnel d'une partie de la voie et des gares de la liaison Gênes-Vintimille, montrant que s'il y a une volonté, il y a des possibilités de réaliser des travaux a priori prohibitifs.

Le **doublage de la voie en Tarentaise** est cité. Mobilisation des acteurs touristiques, mobilisation des habitants, sensibilisation des élus sont nécessaires.

Le **rôle pilote du Département de la Savoie** est également souligné.

Jean-François Girard rappelle que les Départements investissent beaucoup d'argent dans les routes. Redéployer une partie des budgets en direction des transports collectifs est possible (voir l'Isère par exemple).

Roger Machet cite dans ce domaine l'action du Département des Alpes-Maritimes qui propose des lignes de cars au tarif unique de 1€ par trajet, en particulier entre Nice et les stations de sports d'hiver. A comparer au tarif pratiqué entre les aéroports et les stations de Tarentaise.

Guy Mattis rappelle les conditions d'arrivée des premiers TGV en Tarentaise, durant la saison d'hiver, il y a une quinzaine d'années. Une première expérience avait été conduite sur deux week-ends, avant d'être étendue à tous les week-ends par la SNCF.

Alain Pouleau s'interroge sur la capacité des acteurs économiques de la Tarentaise de participer financièrement aux travaux. La participation des sociétés de remontées mécaniques aux travaux routiers du Plan qualité route est citée en exemple.

Concernant le fret, la disparition du service colis en gare de Bourg-Saint-Maurice est rappelé.

L'idée de stockage des voitures en aval d'Albertville et le transport par navettes est évoquée. Elle doit s'accompagner d'**une action forte pour inciter les touristes à abandonner en aval leurs voitures** : parkings payants en stations et haut de vallée, gratuits en bas, aménagements en fond de

vallée. Le client doit s'y retrouver. Toute rupture de charge (avec transbordement des bagages) doit être évitée ou gérée correctement.

Le principe de moindre pollution plus le trafic est fluide est rappelé (pour un même nombre de véhicules).

L'étalement des arrivées/départs reste un enjeu majeur. Robert Talbot estime que des marges restent à trouver, notamment dans un contexte de raccourcissement des séjours.

En prenant exemple sur les avancées du transport sur le Bassin d'Albertville, avec le rôle pilote du syndicat Arlysère (l'équivalent de l'APTV) et une compétence transport échouant à la CORAL, Alain Machet **propose que l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise se dote de la compétence transport.** L'APTV pourrait ainsi jouer un rôle de coordination des études et des expérimentations et de mise en cohérence des actions.

Anne-Marie Arpin souhaite que les stations et les acteurs économiques soient étroitement impliqués afin de **proposer à terme des produits touristiques tout compris** (hébergement-forfait remontées-transport).

Roger Machet souligne également que **la réflexion doit englober l'enjeu de la capacité d'hébergement**, le nombre de lits continuant de s'accroître en Tarentaise, alors que les accès, le transport et le logement des saisonniers ne suivent pas. C'est *une fuite en avant* très préjudiciable.

Guy Mattis précise aussi que les clients ne veulent plus des « villes à la montagne ».

Michel Mahieu pense que **les hébergeurs ont actuellement la capacité de proposer des produits intéressants favorisant l'étalement des arrivées.** Les agences immobilières peuvent se mobiliser mais les hôteliers ont un pouvoir encore beaucoup plus important.

Alain Machet suggère que soit fixé un objectif chiffré, par exemple un étalement de 10% des arrivées, avec une volonté collective d'y parvenir.

Il est rappelé que l'étalement impacte également les prestations du samedi (nettoyage en particulier).

Gisèle Gaide regrette **une régression de la communication touristique sur les modalités d'accès aux stations**, incitant ainsi encore moins les touristes à trouver des solutions alternatives à la voiture individuelle. Elle cite ainsi le comportement des touristes bloqués dans le Val d'Aoste, leur GPS n'indiquant pas la fermeture hivernale du Col du Petit Saint-Bernard. Cette anecdote montre le peu d'effort des clients en matière d'organisation de leur voyage. Le territoire doit proposer des informations pertinentes.

Alain Machet évoque les expériences significatives en Suisse et en Autriche favorisant l'information sur les *solutions transport* globales et adaptées aux touristes (*voir Actes du Forum du 13 octobre*).

Gisèle Gaide propose une **labellisation développement durable du territoire** afin de renforcer la sensibilisation des clients (dont certains le sont déjà).

Marie-Hélène Chabert suggère de vérifier la cohérence des propositions du CLD avec la Charte de Territoire. Alain Machet rappelle le constat initial du CLD sur la faible place du transport dans la Charte. L'enjeu est bien aujourd'hui de saisir l'APTV pour que ce domaine trouve toute sa place.

Les participants ont souhaité **ne pas dissocier les enjeux du transport des touristes et ceux des habitants.**

Le temps de parcours vers Grenoble (jusqu'à 3 heures) reste dissuasif, s'ajoutant au manque de fiabilité des correspondances. La **vétusté des TER** en Tarentaise est aussi soulignée, leur **inadaptation** également (convoi de plusieurs voitures pour quelques dizaines de voyageurs). La surfréquentation des trains en direction de Lyon le dimanche soir impacte particulièrement les étudiants, avec des wagons inadaptés au transport des nombreux bagages des touristes.

Concernant les transports locaux, Alain Machet rappelle l'idée défendue par le CLD d'**une navette ferroviaire entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice** (aux heures de pointe).

Le débat s'oriente sur **les modalités adaptées pour identifier correctement les besoins** (objet du cahier des charges).

Parmi les éléments cités :

- inclure les chiffres cités par l'ASADAC lors de la séance plénière consacrée à l'aménagement de l'espace,
- identifier les besoins quantitatifs et temporels (créneaux horaires),
- agir auprès des employeurs pour connaître les besoins des salariés (mouvements pendulaires),
- mettre autour de la table tous les acteurs du transport (collectivités, SNCF, usagers...),
- outre le CLD du Bassin d'Albertville déjà associé, une concertation en aval peut être recherchée (CLD Métropole Savoie),
- la prise en compte du handicap à tous les stades de l'enquête est rappelée.

Une enquête en direction des entreprises de Tarentaise est une piste privilégiée par le CLD, plutôt que des comptages routiers quantitatifs (déjà disponibles) et qualitatifs.

Sur *les solutions transport* :

- ne pas hésiter à adapter l'offre selon les besoins (remplacer une navette par un car si créneau horaire à faible fréquentation),
- adapter le matériel : un autorail en lieu et place des motrices tirant 4 ou 5 voitures,
- tenir compte de la fiabilité des trains par rapport aux cars,
- si des expérimentations sont conduites, inciter fortement les entreprises et les salariés à utiliser les transports en commun (les personnes enquêtées pourraient être des vecteurs de communication intéressants),
- recaler les horaires des cars en direction des stations sur les horaires ferroviaires,
- se préoccuper particulièrement des lycéens, nombreux à circuler en train,
- une communication importante sera nécessaire pour faire changer les habitudes,
- la complémentarité avec d'autres actions, comme le covoiturage (voir action associative en Haute-Tarentaise), doit être recherchée,
- le temps nécessaire à toute expérimentation est une donnée importante (une durée de deux mois est jugée trop courte),
- la prise en compte du handicap dans les actions conduites,
- tenir compte des pics saisonniers.

Une expérimentation, sans enquête préalable, est aussi proposée sur le cadencement.

C'est une façon pertinente de tester les besoins.

Une expérimentation en matière de transport à la demande (TAD), à l'instar de l'action conduite en Val d'Aoste (voir Actes du Forum du 13 octobre), peut également être conduite.

Afin de réunir tous les acteurs concernés en Tarentaise-Vanoise, le CLD souhaite qu'une **Commission transport** soit créée par l'APTV.

Sans créer d'organisation supplémentaire, l'APTV, en lien avec cette commission et en se dotant de la compétence, pourrait jouer un rôle de coordination et de pilotage.

Le CLD doit être associé au suivi de l'enquête et des actions conduites.

Alain Machet rappelle également que le territoire sous-utilise les fonds européens : le Forum du 13 octobre a montré que **les programmes européens trans-frontaliers** représentaient une véritable opportunité pour lancer des expériences.

En conclusion, Alain Machet indique qu'il soumettra, avant envoi, aux membres du CLD les termes de la lettre adressée au Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise.

Prochaine séance plénière : **le lundi 19 mai à 18h à Aime**

(salle des fêtes, près de la Mairie)

Thème de la réunion : Culture et arts vivants en Tarentaise-Vanoise, rencontre avec des artistes

Lettre de Roger Machet, Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 73-74 et Anne-Marie Arpin, Secrétaire Générale

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que nous avons assisté à la réunion du 9 avril à Bourg-Saint-Maurice.
Lors de cette réunion, il a été longuement abordé le problème des communications en Tarentaise.

Deux axes différents, mais complémentaires, ont fait l'objet de discussions :

1. Les moyens de transport mis à disposition des touristes vers nos stations de montagne,
2. L'utilisation des différents modes de transport par les habitants du territoire.

Il s'est dégagé une unanimité afin d'améliorer le service SNCF, tant pour les touristes que pour les locaux.

Il a été envisagé de demander à l'APTV, d'organiser une enquête afin de définir les besoins de transports, pour les habitants de Haute-Tarentaise.

Nous pensons que, dans un but d'économies et afin de gagner du temps, il serait intéressant, qu'un recensement soit fait, par commune, pour mieux connaître les besoins des habitants, en précisant le nombre d'utilisateurs éventuels ainsi que les plages horaires de pointe.

Après analyse, organiser avec les transporteurs, un essai sur une période plus ou moins brève, tel que ça a déjà été fait précédemment.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Roger Machet, Président de l'UMIH 73-74
Anne-Marie Arpin, Secrétaire Générale